



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2008/6
24 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**

**Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil
scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 2	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	3 – 6	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3 – 4	4
B. Organisation des travaux de la session.....	5 – 6	5
III. PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI SUR LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS (Point 3 de l'ordre du jour).....	7 – 74	6
IV. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 4 de l'ordre du jour).....	75 – 88	16
V. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS RÉSULTANT DU DÉBOISEMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: MOYENS D'INCITER À PRENDRE DES MESURES (Point 5 de l'ordre du jour).....	89 – 96	18

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VI. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (Point 6 de l'ordre du jour)	97 – 105	19
VII. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION (Point 7 de l'ordre du jour)	106 – 119	20
A. Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil	106 – 113	20
B. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.....	114 – 119	21
VIII. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 8 de l'ordre du jour)	120 – 133	22
A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)	120 – 124	22
B. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre	125 – 127	23
C. Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto	128 – 133	23
IX. L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES (Point 9 de l'ordre du jour)	134 – 140	24
X. FACILITATION DE L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE LA MISE EN COMMUN DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE SUR LES POLITIQUES ET LES MESURES APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 10 de l'ordre du jour)	141 – 146	25
XI. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 11 de l'ordre du jour)	147 – 148	25

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XII. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (Point 12 de l'ordre du jour).....	149 – 152	26
XIII. QUESTIONS DIVERSES (Point 13 de l'ordre du jour).....	153	26
XIV. RAPPORT DE LA SESSION (Point 14 de l'ordre du jour).....	154	27
XV. CLÔTURE DE LA SESSION.....	155 – 157	27

Annexes

I. Présentation succincte des résultats des activités menées à bien jusqu'à la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements	28
II. Présentation succincte des activités à entreprendre et des résultats à obtenir au titre de la deuxième phase du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements	31
III. Principales questions méthodologiques.....	33
IV. Calcul des quantités à comptabiliser pour les activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.....	35
V. Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa vingt-huitième session	41

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'Hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), du 4 au 13 juin 2008.
2. La Présidente du SBSTA, M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Elle a aussi salué M^{me} Ermira Fida (Albanie) en sa qualité de Vice-Présidente du SBSTA et M^{me} Meena Khanal (Népal) en sa qualité de Rapporteuse de cet organe.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 4 juin, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté¹. Des déclarations ont été faites par des représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres², un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom du Groupe des États d'Afrique et un au nom des pays les moins avancés (PMA).
4. À la même séance, sur proposition de la Présidente, le SBSTA a adopté l'ordre du jour ci-après, sans modification:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Mise au point et transfert de technologies.
5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
6. Recherche et observation systématique.

¹ FCCC/SBSTA/2008/1.

² La Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et l'Ukraine se sont associées à cette déclaration.

7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil;
 - b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
 - b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
9. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
10. Facilitation de l'échange d'informations et de la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
11. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
12. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
13. Questions diverses.
14. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question le 4 juin, à sa 1^{re} séance, au cours de laquelle la Présidente a proposé le programme de travail. Le SBSTA a décidé de suivre la proposition de la Présidente. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation.
6. Le SBSTA est convenu d'admettre à titre provisoire les organisations observatrices qui avaient demandé à participer au processus³, en vertu du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, sans préjudice de ce que décidera ultérieurement la Conférence des Parties.

³ Les organisations observatrices qui demandent à être admises à titre provisoire sont mentionnées à la page 12 du Daily Programme daté du 4 juin 2008 (FCCC/2008/II/OD/3).

III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

7. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom d'un groupe de Parties d'Amérique latine et des Caraïbes⁴ et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵. En outre, des déclarations ont été faites par un représentant d'une organisation intergouvernementale et un représentant d'une organisation non gouvernementale (ONG).

8. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Donald Lemmen (Canada). À la 4^e séance, M. Kumarsingh a rendu compte des résultats des consultations du groupe de contact.

9. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁶ proposées par la Présidente⁷.

2. Conclusions

10. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis jusqu'à sa vingt-huitième session dans l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

11. Le SBSTA a relevé que les résultats des activités menées à bien à ce jour, y compris les ateliers et les réunions d'experts, constituaient une première contribution utile à la réalisation de l'objectif et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi.

12. Le SBSTA a affirmé qu'il a entrepris les activités inscrites au programme de travail de Nairobi pour aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, et notamment les PMA et les petits États insulaires en développement (PEID), à mieux appréhender et évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter des décisions éclairées au sujet des initiatives et mesures d'adaptation à prendre dans la pratique pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs, tels que définis à la décision 2/CP.11.

⁴ Une Partie s'est exprimée au nom du Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine.

⁵ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

⁶ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.13/Rev.1.

⁷ Au nom du Réseau ibéro-américain des administrations chargées de la question des changements climatiques, la Colombie a annoncé l'organisation d'un atelier dont l'objet est de favoriser la réalisation de l'objectif du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

13. Le SBSTA a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse ainsi qu'à l'Organisation météorologique mondiale pour les contributions qu'ils avaient apportées aux fins de l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a également exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Égypte, du Mexique, de la Thaïlande et de Trinité-et-Tobago ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la contribution qu'ils avaient apportée en accueillant des activités inscrites au programme de travail de Nairobi, ainsi qu'aux experts et représentants des organisations compétentes qui avaient offert leur temps et leurs compétences spécialisées.

14. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre du programme de travail de Nairobi en stimulant l'action des organisations qui n'adhéraient pas à la FCCC, et il a exprimé sa gratitude aux organisations qui avaient pris, ou avaient fait part de leur intention de prendre, des initiatives à l'appui de l'objectif de ce programme. Il a encouragé les organisations à redoubler d'efforts dans ce sens, y compris en soumettant des engagements d'agir au secrétariat, et à informer le SBSTA des résultats obtenus.

15. Le SBSTA est convenu d'encourager, à la fois dans le cadre du processus découlant de la Convention et au niveau des organisations, institutions, experts et communautés concernés, la prise en considération des recommandations et invitations à agir qui découlent des ateliers et des réunions d'experts, en vue d'entreprendre des activités aux niveaux international, régional, national et infranational pour combler les lacunes et répondre aux besoins qui ont été recensés.

16. Le SBSTA, conformément aux conclusions qu'il avait formulées à sa vingt-cinquième session⁸ et en vue de contribuer à déterminer les nouvelles activités à entreprendre, ainsi qu'à en fixer le calendrier et les modalités pour les inclure dans le programme de travail de Nairobi, a examiné:

a) Le rapport sur la réunion informelle de représentants des Parties consacrée aux résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail de Nairobi, tenue à Bangkok (Thaïlande) du 7 au 9 avril 2008⁹;

b) Les points de vue des Parties sur de nouvelles activités, y compris celles figurant dans les documents FCCC/SBSTA/2008/MISC.3 et Add.1 et 2);

c) Les résultats des activités menées à bien jusqu'à sa vingt-huitième session¹⁰;

d) Les informations présentées dans le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les autres informations scientifiques nouvelles;

e) Les activités pertinentes des institutions internationales et régionales.

17. Le SBSTA a estimé que le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC constituait l'évaluation la plus complète et la plus autorisée des changements climatiques réalisée à ce jour et a décidé d'utiliser les informations contenues dans ledit rapport pour la poursuite de l'exécution du programme de travail de Nairobi.

⁸ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 22.

⁹ FCCC/SBSTA/2008/5.

¹⁰ Les résultats des activités menées à bien jusqu'à la vingt-huitième session du SBSTA sont présentés succinctement dans l'annexe I.

18. Le SBSTA a prié le secrétariat de présenter un rapport, qui serait examiné à chacune de ses sessions, à compter de la vingt-neuvième session, sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites au programme de travail de Nairobi, y compris les invitations à agir, ce qui permettrait aux Parties de s'associer à d'éventuelles invitations à agir mentionnées dans le rapport.

19. Le SBSTA a rappelé qu'un rapport succinct portant sur la première phase du programme de travail de Nairobi sera mis à la disposition des Parties et des organisations compétentes à sa vingt-neuvième session au plus tard, rapport dans lequel seront récapitulés les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de ce programme jusqu'à sa vingt-huitième session¹¹.

20. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport récapitulatif des résultats de la deuxième phase de l'exécution du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa trente-deuxième session, afin qu'il l'examine à sa trente-troisième session.

21. Le SBSTA a noté que les résultats des activités menées à bien jusqu'à sa vingt-huitième session pourraient contenir des renseignements qui seraient utiles aux Parties pour l'examen des points pertinents de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

22. Conformément à l'annexe de la décision 2/CP.11 et aux conclusions qu'il avait adoptées à sa vingt-cinquième session¹², le SBSTA a décidé de fournir à sa vingt-neuvième session, et devrait en principe fournir à sa trente-troisième session, des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi aux fins d'examen par le SBI, après avoir étudié les rapports récapitulatifs mentionnés aux paragraphes 19 et 20, ci-dessus.

23. Le SBSTA pourrait également fournir des informations et des conseils, selon que de besoin, sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi, au:

a) Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA), en vue d'apporter sa contribution aux discussions sur une action renforcée pour l'adaptation, telle que prévue à l'alinéa c du paragraphe 1 de la décision 1/CP.13;

b) Conseil du Fonds pour l'adaptation, s'il le lui demande, en vue de faciliter le fonctionnement du Fonds pour l'adaptation.

24. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la conduite de son président et avant sa trente-troisième session, une réunion informelle des représentants des Parties et des organisations ainsi que des experts afin d'étudier les résultats des activités menées à bien avant cette réunion, compte tenu du rapport succinct mentionné au paragraphe 19 ci-dessus et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi dont il est fait état au paragraphe 2 de l'annexe à la décision 2/CP.11. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cette réunion, lequel serait mis à sa disposition à sa trente-troisième session.

25. Le SBSTA est convenu d'étudier, à sa trente-troisième session, les résultats de la réunion informelle mentionnée au paragraphe 24 ci-dessus, le rapport récapitulatif mentionné au paragraphe 20 ci-dessus, les nouvelles informations scientifiques ainsi que les activités pertinentes des organisations et

¹¹ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 23 et 24.

¹² FCCC/SBSTA/2006/11, par. 25.

institutions, en vue de faire le point sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi et de présenter à la Conférence des Parties (COP) à sa seizième session un rapport sur les résultats de ce programme, conformément à l'alinéa *e* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11.

26. Le SBSTA a prié le secrétariat de poursuivre, sous sa direction, les efforts qu'il a entrepris pour associer à l'exécution du programme de travail de Nairobi un large éventail d'organisations, d'institutions, d'experts, de communautés et de membres du secteur privé, y compris ceux qui exercent une activité au niveau communautaire et ceux qui entreprennent des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation.

27. Le SBSTA a rappelé qu'il avait décidé à sa vingt-septième session de se pencher à sa vingt-neuvième session sur la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de constituer un groupe d'experts, compte tenu des résultats de son examen des activités menées à bien jusqu'à sa vingt-huitième session, des nouvelles activités qui devaient être envisagées à sa vingt-huitième session et du rapport récapitulatif qui devait être établi pour sa vingt-neuvième session.

28. Le SBSTA est convenu de tenir compte des résultats pertinents au titre des points de l'ordre du jour et des travaux des groupes d'experts constitués au titre de la Convention pour l'exécution du programme de travail de Nairobi.

29. Le SBSTA a pris note du premier forum des coordonnateurs des organisations et institutions participantes, réunis à Bali (Indonésie) le 10 décembre 2007 par la Présidente du SBSTA, et il a demandé au secrétariat d'organiser régulièrement de telles réunions avec les représentants des Parties intéressées, pendant les sessions de la COP, afin de dresser le bilan des activités entreprises par les organisations et institutions à l'appui de l'objectif du programme de travail de Nairobi et de favoriser périodiquement un dialogue entre les Parties et les organisations et institutions participantes.

30. Le SBSTA a encouragé les organisations et institutions qui participent à l'exécution du programme de travail de Nairobi et qui ont des représentations nationales et régionales à organiser des activités spécifiques aux niveaux national et régional à l'appui de l'objectif et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi. Il a en outre encouragé ces organisations et institutions à lui communiquer les résultats obtenus, pour examen.

31. Le SBSTA a estimé que les centres et réseaux régionaux qui entreprennent des activités en rapport avec les changements climatiques jouent un rôle important dans l'amélioration de l'adaptation dès lors qu'ils facilitent la planification et les pratiques en matière d'adaptation, l'application de modèles et d'outils, la mise au point de projets d'adaptation ainsi que leur intégration sur le plan régional et qu'ils apportent d'autres formes d'appui technique lié au renforcement des capacités et à la mise en commun de l'information.

32. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, avant sa trente-deuxième session et sous la conduite de son président, un atelier technique réunissant des représentants des Parties, des organisations compétentes, des centres et réseaux régionaux et des communautés ainsi que des experts, lequel serait consacré aux modalités de la collaboration que pourraient apporter les centres et réseaux régionaux qui entreprennent des travaux en rapport avec les changements climatiques, en vue de:

a) Fournir à divers utilisateurs des informations sur l'utilisation de différents outils et méthodes selon le type d'évaluation;

b) Donner aux utilisateurs les moyens de mettre en commun leurs informations sur différents outils et méthodes, y compris des renseignements détaillés sur leur application, leurs limitations et leur intérêt pour différents types de tâches et d'utilisateurs;

- c) Faciliter un dialogue entre utilisateurs et concepteurs de méthodes et d'outils afin d'encourager la mise au point et l'application en fonction des besoins de la demande et des parties prenantes;
 - d) Donner aux utilisateurs les moyens de s'informer mutuellement des bonnes pratiques et des enseignements tirés pour ce qui concerne l'accès aux données et leur application;
 - e) Promouvoir un dialogue entre les fournisseurs et les utilisateurs de données afin que les premiers puissent mieux répondre aux besoins des seconds;
 - f) Faire connaître les bonnes pratiques et les enseignements qui se sont dégagés de la mise au point et de l'application des méthodes et outils;
 - g) Fournir des informations sur les modèles, scénarios et projections à échelle réduite disponibles concernant le climat, y compris sur leur application, leurs limitations et leur intérêt à diverses fins et pour différentes zones géographiques;
 - h) Faciliter un retour d'informations entre les utilisateurs et les fournisseurs de modèles, scénarios et projections à échelle réduite du climat, afin d'en permettre ou d'en perfectionner la mise au point et d'améliorer les possibilités d'utilisation des modèles et scénarios régionaux du climat.
33. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de l'atelier mentionné au paragraphe 32 ci-dessus, lequel serait disponible pour sa trente-troisième session au plus tard.
34. Le SBSTA s'est félicité de la large diffusion auprès des parties prenantes des résultats de l'exécution du programme de travail de Nairobi, et il a prié le secrétariat de poursuivre, en concertation avec les Parties, la mise au point de produits faciles d'emploi et de formes accessibles de diffusion de ces produits, d'améliorer le site Web consacré au programme de travail de Nairobi et d'organiser des activités complémentaires en vue d'atteindre des praticiens de l'adaptation aux niveaux national et infranational, en particulier dans les pays en développement.
35. Le SBSTA a décidé d'atteindre un public plus large et d'encourager le dialogue et l'échange d'informations en rapport avec le programme de travail de Nairobi parmi les parties qui participaient à des activités concernant les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Il a par ailleurs décidé de soutenir les réseaux qui œuvraient dans ce domaine et a encouragé la mise en place de nouveaux réseaux. Il a également encouragé les réseaux déjà en place qui ne sont pas focalisés sur les changements climatiques à incorporer dans leurs travaux, selon qu'il convient, les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
36. Le SBSTA a décidé que les questions thématiques inscrites au programme de travail de Nairobi qui figurent dans l'annexe à la décision 2/CP.11, ainsi que leurs sous-thèmes orientés vers l'action et les neuf domaines d'activité définis à sa vingt-cinquième session, devaient servir de base à de nouvelles activités dans le cadre du programme de travail de Nairobi. Il est convenu de poursuivre l'exécution du programme de travail de Nairobi en entreprenant les activités exposées dans les présentes conclusions¹³.
37. Le SBSTA a noté que l'exécution du programme de travail de Nairobi au cours de la période allant jusqu'à sa trente-troisième session ne pourrait pas être entièrement financée par les ressources disponibles au titre du budget de base de l'exercice biennal 2008-2009 et qu'il serait nécessaire de mobiliser des fonds supplémentaires à cet effet, l'exécution du programme de travail étant subordonnée à la disponibilité de ressources.

¹³ Un aperçu des activités à entreprendre et des résultats obtenus à l'issue de la deuxième phase du programme de travail de Nairobi figure dans l'annexe II.

38. Le SBSTA a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe II de la Convention et aux autres Parties qui étaient en mesure de le faire d'appuyer financièrement l'exécution du programme de travail de Nairobi.

Méthodes et outils

39. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution des éléments du programme de travail correspondant aux sous-thèmes a) i) «Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'instruments d'évaluation des incidences et de la vulnérabilité, dont les évaluations rapides et les méthodes "partant de la base", notamment lorsqu'ils s'appliquent au développement durable» et b) i) «Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'outils permettant d'évaluer et d'améliorer la planification, les mesures et les initiatives en matière d'adaptation, ainsi que leur intégration au développement durable».

40. Le SBSTA a prié le secrétariat d'incorporer aux travaux de l'atelier technique mentionné au paragraphe 32 ci-dessus l'examen des questions pertinentes relevant des sous-thèmes a) i) et b) i).

41. Le SBSTA a prié le secrétariat de mettre au point, pour sa trente-deuxième session et en collaboration avec les organisations, institutions et réseaux compétents, une version facile à utiliser du Recueil FCCC des méthodes et outils¹⁴.

Données et observations

42. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème a) ii) «Améliorer la collecte, la gestion et l'échange des données d'observation et autres informations pertinentes sur le climat actuel ou passé et ses effets, ainsi que l'accès à ces données et informations et leur utilisation, et encourager l'amélioration des observations, notamment la surveillance de la variabilité climatique».

43. Le SBSTA a prié le secrétariat d'incorporer aux travaux de l'atelier technique mentionné au paragraphe 32 ci-dessus l'examen des questions pertinentes relevant du sous-thème a) ii). Il a également encouragé le secrétariat à indiquer sur le site Web de la Convention des liens vers les efforts entrepris actuellement pour trouver, décrire, appliquer et rendre accessibles des données terrestres, atmosphériques et océaniques, les données et informations climatiques disponibles et les données et informations non climatiques pertinentes, y compris des informations socioéconomiques et des données sur les incidences des changements climatiques.

Modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles

44. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème a) iii) «Promouvoir la mise au point d'informations et de données sur les changements climatiques projetés, ainsi que l'accès à ces informations et données et leur utilisation».

45. Le SBSTA a pris note des discussions qui ont eu lieu pendant l'atelier de session consacré à la modélisation climatique, aux scénarios et à la réduction de l'échelle des modèles. Il s'est dit conscient de l'importance de la modélisation, des scénarios et de la réduction à l'échelle des modèles réalisés au niveau régional et a prié le secrétariat d'incorporer aux travaux de l'atelier technique mentionné au paragraphe 32 ci-dessus l'examen des questions pertinentes relevant du sous-thème a) iii).

¹⁴ <http://unfccc.int/2674.php>.

46. Le SBSTA a encouragé le Groupe d'étude du GIEC sur les données et les scénarios pour l'analyse des incidences et du climat à renforcer ses activités de communication et à mettre en commun l'information disponible sur la mise au point de nouveaux scénarios en vue de mieux faire connaître aux Parties les moyens d'utiliser ces scénarios pour l'évaluation des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation.

Risques liés au climat et phénomènes extrêmes

47. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème a) iv) «Aider à mieux faire comprendre les incidences des changements climatiques, de la variabilité climatique actuelle et future et des phénomènes extrêmes, ainsi que la vulnérabilité à ces facteurs et leurs retombées sur le développement durable».

48. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, avant sa vingt-neuvième session, un document technique sur l'évolution, aux niveaux matériel et socioéconomique, des risques liés au climat et des phénomènes extrêmes au regard de leur incidence sur le développement durable, en accordant une attention particulière aux pays en développement les plus vulnérables, en particulier les PMA et les PEID. Ce document devrait comprendre des contributions d'experts des dangers liés au climat ainsi que d'experts de la gestion des catastrophes, de l'assurance et de la réassurance. Le SBSTA a suggéré que ce document pourrait constituer une précieuse contribution à l'atelier sur les stratégies de gestion et de réduction des risques, y compris les mécanismes de mutualisation et de transfert des risques tels que les régimes d'assurance, qui doit avoir lieu pendant la quatrième session de l'AWG-LCA.

Informations socioéconomiques

49. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème a) v) «Faire en sorte que les informations sur les aspects socioéconomiques des changements climatiques soient plus largement disponibles et mieux intégrer les informations socioéconomiques dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité».

50. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, avant sa trente et unième session, un document technique faisant le point de la documentation existante sur les coûts et avantages potentiels des solutions possibles en matière d'adaptation.

51. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 18 septembre 2009, des informations sur les efforts entrepris, y compris les méthodes utilisées, pour évaluer les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation, ainsi que leurs points de vue sur les enseignements qui se sont dégagés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins.

52. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC, qui serait disponible pour sa trente et unième session et d'établir un rapport de synthèse à partir de ces communications ainsi que toute autre source pertinente, lequel serait disponible pour sa trente-deuxième session.

53. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'organiser, sous la conduite de son président, un atelier technique sur les coûts et avantages des solutions possibles en matière d'adaptation. Cet atelier, qui devrait avoir lieu avant sa trente-deuxième session, rassemblerait des représentants des Parties, des organisations compétentes et des communautés, ainsi que des experts. Il devrait avoir pour but de faciliter la détermination de pratiques et mesures adéquates en matière d'adaptation et d'éviter les erreurs

d'adaptation, en tenant compte du document de la série MISC et du rapport de synthèse mentionné au paragraphe 52 ci-dessus.

54. Le SBSTA a par ailleurs prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, lequel serait disponible pour sa trente-troisième session.

Planification et pratiques en matière d'adaptation

55. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire avancer l'exécution des éléments du programme de travail correspondant aux sous-thèmes b) ii) «Recueillir, analyser et diffuser des informations sur les initiatives et mesures concrètes d'adaptation passées et actuelles, notamment les projets d'adaptation, les stratégies d'adaptation à court et à long terme, et les connaissances locales et autochtones» et b) iv) «Faciliter la communication et la coopération entre les Parties et entre celles-ci et les organisations compétentes, les milieux professionnels, la société civile et les décideurs, ainsi que les autres parties prenantes».

56. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir pour sa vingt-neuvième session un document technique sur l'incorporation dans les politiques et programmes nationaux des pratiques, outils et systèmes employés pour l'évaluation et la gestion des risques climatiques et les stratégies de réduction des risques de catastrophe, telles que celles figurant dans le Cadre d'action de Hyogo¹⁵.

57. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la conduite de son président, un atelier technique sur l'incorporation dans les politiques et programmes nationaux des pratiques, outils et systèmes employés pour l'évaluation et la gestion des risques climatiques et les stratégies de réduction des risques de catastrophe. L'atelier, qui devrait avoir lieu avant sa trentième session, rassemblerait des représentants des Parties et des organisations compétentes ainsi que des experts en vue de faciliter la mise en relief d'exemples positifs d'utilisation de ces outils et d'incorporation de ces pratiques dans les politiques et programmes nationaux.

58. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, qui serait disponible pour la trente et unième session.

59. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 20 mars 2009:

a) Leurs points de vue et informations sur les méthodes appliquées pour intégrer et développer la planification et les initiatives en matière d'adaptation aux niveaux national, infranational, communautaire et local, y compris en transposant à plus grande échelle les mesures d'adaptation prises aux niveaux local et communautaire, ainsi que sur les actions réalisées;

b) Leurs points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes, les besoins, les obstacles et les contraintes en matière d'adaptation, y compris la mise en œuvre de projets d'adaptation.

60. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC, qui serait disponible pour sa trentième session et d'établir, pour sa trente et unième session, un rapport de synthèse à partir de ces communications ainsi que d'autres sources pertinentes, y compris le bilan tiré du programme national d'action et d'adaptation.

¹⁵ <http://www.unisdr.org/eng/hfa/hfa.htm>.

61. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la direction de son président, un atelier technique consacré au moyen de faire avancer l'intégration de diverses méthodes de planification de l'adaptation, y compris la transposition à plus grande échelle des mesures d'adaptation prises aux niveaux local et communautaire. L'atelier, qui devrait avoir lieu avant sa trente et unième session, rassemblerait des représentants des Parties, des organisations compétentes et des communautés, ainsi que des experts. Il devrait avoir pour but de permettre la prise de décisions éclairées au sujet des initiatives et mesures intégrées en matière d'adaptation à prendre dans la pratique à divers niveaux et pour divers secteurs et modes de vie compte tenu du document de la série MISC et du rapport de synthèse mentionnés au paragraphe 60 ci-dessus.

62. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, qui serait disponible pour la trente-deuxième session.

63. Le SBSTA a par ailleurs invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 18 septembre 2009, des informations sur les efforts déployés pour suivre et évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation, le rapport coût/efficacité des projets, politiques et programmes menés à terme, ainsi que leurs points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins.

64. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC qui serait disponible pour sa trente et unième session. Il a également prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse à partir de ces communications ainsi que d'autres sources pertinentes, lequel serait disponible pour sa trente-deuxième session, en vue de faciliter l'établissement d'indicateurs pour évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation.

65. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'améliorer, pour sa trentième session, l'interface Web relative aux pratiques en matière d'adaptation afin de donner accès à des informations sur des pratiques spécifiques en la matière; de donner aux praticiens de l'adaptation les moyens d'échanger des informations et des données d'expérience sur différentes pratiques en matière d'adaptation; et de diffuser les bonnes pratiques et enseignements tirés concernant l'application, le suivi et l'évaluation des pratiques en matière d'adaptation.

Recherche

66. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème b) iii) «Promouvoir la recherche sur les solutions d'adaptation ainsi que la mise au point et la diffusion de techniques, de savoir-faire et de pratiques d'adaptation, tenant compte en particulier des priorités définies en matière d'adaptation et mettant à profit les enseignements tirés des projets et des stratégies d'adaptation en cours».

67. Le SBSTA a encouragé une plus grande prise en compte de l'adaptation dans les futurs dialogues entre les organismes et programmes de recherche internationaux et régionaux et les Parties. Il a pris note des besoins en matière de recherche dont il est fait état dans le document FCCC/SBSTA/2007/12 et a invité les organismes et programmes qui participaient à ce type de recherche à informer le SBSTA de leurs activités, y compris pendant le dialogue concernant la recherche qui devait avoir lieu à ses trentième et trente-deuxième sessions.

68. Le SBSTA a encouragé les institutions compétentes à poursuivre leurs travaux de recherche sur la cartographie des caractéristiques de la vulnérabilité en vue de l'analyse des incidences associées aux changements climatiques dans des secteurs clefs, y compris les écosystèmes terrestres et marins, à la lumière d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux.

Technologies d'adaptation

69. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème b) iii) «Promouvoir la recherche sur les solutions d'adaptation ainsi que la mise au point et la diffusion de techniques, de savoir-faire et de pratiques d'adaptation, tenant compte en particulier des priorités définies en matière d'adaptation et mettant à profit les enseignements tirés des projets et stratégies d'adaptation en cours».

70. Le SBSTA a pris acte des travaux réalisés précédemment par le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) concernant les technologies d'adaptation et a prié le groupe de prendre en considération les résultats du programme de travail de Nairobi obtenus jusqu'à sa vingt-huitième session aux fins d'examen au titre des aspects pertinents de son programme de travail pour 2008-2009.

Diversification économique

71. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème b) v) «Faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion des mesures, méthodes et outils, notamment pour la diversification économique, visant à accroître la résilience économique et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, surtout dans les catégories pertinentes de pays visés au paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention».

72. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 20 mars 2009, des informations supplémentaires sur les exemples de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique aux changements climatiques et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, notamment par la diversification économique. Il a prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC qui serait à sa disposition pour sa trentième session.

73. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, avant sa trentième session et sous la direction de son président, un atelier technique sur le renforcement de la résilience économique aux changements climatiques et la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, y compris par une diversification économique, avec la participation de représentants des Parties, des milieux d'affaires, et des communautés ainsi que des experts. L'atelier devrait avoir pour but de faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion des mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique, et notamment à en comprendre les aspects sociaux, et il devrait prendre en considération:

a) Les communications précédentes des Parties¹⁶ et des organisations compétentes¹⁷ sur la question et le rapport de synthèse qui lui est consacré¹⁸;

b) Les communications mentionnées au paragraphe 72 ci-dessus.

74. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, qui serait disponible pour sa trente et unième session.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2007/MISC.15 et Add.1.

¹⁷ FCCC/SBSTA/2007/MISC.16.

¹⁸ FCCC/SBSTA/2007/14.

IV. Mise au point et transfert de technologies

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

75. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom d'un groupe de pays d'Amérique latine et des Caraïbes¹⁹, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²⁰.

76. À sa 1^{re} séance, la Présidente a invité M. Jukka Uosukainen (Finlande), Président du GETT, à présenter le programme de travail du GETT pour 2008-2009 et à rendre compte des activités pertinentes de ce groupe. À la même séance, conformément à la décision 3/CP.13, le SBSTA est convenu d'examiner le programme de travail reconductible du GETT dans le cadre d'un groupe de contact mixte SBSTA-SBI, coprésidé par M. Holger Liptow (Allemagne) et M. Carlos Fuller (Belize). À la 4^e séance, M. Fuller a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

77. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Fuller et M. Kunihiro Shimada (Japon). À la 4^e séance, M. Shimada a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

78. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²¹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

79. Le SBSTA et le SBI ont accueilli favorablement l'élection de M. Uosukainen en qualité de Président et de M. Arthur Rolle (Bahamas) en qualité de Vice-Président du GETT pour 2008, ainsi que la désignation par les Parties d'experts qui siègeraient au sein du GETT en 2008²².

80. Le SBSTA et le SBI ont pris note de l'exposé oral du Président du GETT sur les conclusions des réunions du groupe tenues respectivement les 10 et 11 mars 2008 et les 29 et 30 mai 2008 à Bonn (Allemagne)²³.

81. Le SBSTA et le SBI ont approuvé le programme de travail évolutif sur deux ans du GETT pour 2008-2009²⁴ et ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt de recevoir les résultats des travaux du GETT. Ils ont constaté que la charge de travail du GETT était déjà lourde et ont invité celui-ci à ajuster son programme de travail si les organes subsidiaires le lui demandaient.

¹⁹ Une Partie s'est exprimée au nom du Chili, du Costa Rica, d'El Salvador, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay et de la République dominicaine.

²⁰ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

²¹ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.4.

²² FCCC/SB/2008/INF.1, annexe II.

²³ La première réunion spéciale s'est tenue les 10 et 11 mars 2008 et la première réunion ordinaire les 29 et 30 mai 2008, à l'occasion des vingt-huitièmes sessions des organes subsidiaires.

²⁴ FCCC/SB/2008/INF.1, annexe I.

82. Le SBSTA a approuvé le mandat du GETT visant à élaborer un ensemble d'indicateurs de résultats²⁵ que le SBI pourrait utiliser pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies²⁶, complété par l'ensemble de mesures énoncé à l'annexe I de la décision 3/CP.13, compte tenu des travaux connexes menés au titre de la Convention et par d'autres organismes compétents.

83. Le SBSTA a également approuvé le mandat du GETT visant à identifier, analyser et évaluer les ressources financières existantes et potentielles nouvelles et les mécanismes pertinents à l'appui de la mise au point, du déploiement, de la diffusion et du transfert d'écotechnologies vers les pays en développement²⁷.

84. Le SBSTA a pris acte du rapport sur la réunion commune d'experts consacrée aux technologies d'adaptation aux changements climatiques²⁸. Il a invité les Parties, lorsqu'elles étudieraient plus avant les activités ultérieures à mener dans le cadre du programme de travail de Nairobi, à tenir compte des informations figurant dans ce rapport.

85. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec le GETT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Initiative technologie et climat et le secrétariat, en ce qui concerne la mise à jour du manuel du PNUD intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Évaluer les besoins en matière de technologie dans l'optique des changements climatiques)²⁹. Il comptait bien que la version actualisée du manuel serait disponible au début de 2009.

86. Le SBSTA a pris note avec satisfaction du soutien financier accordé par les Gouvernements britannique, danois, espagnol, japonais, norvégien et suédois ainsi que par la Commission européenne aux fins de la mise en œuvre du programme de travail du GETT, et a invité les Parties qui étaient en mesure de le faire à prêter leur concours financier à ce programme de travail pour qu'il puisse être mené à bien efficacement et en temps voulu.

87. Le SBSTA a décidé d'avancer la date de la réunion ordinaire du GETT, qui devait initialement avoir lieu à l'occasion des vingt-neuvièmes sessions des organes subsidiaires, de façon que les travaux du groupe puissent progresser et que celui-ci puisse achever l'élaboration de ses rapports d'activité en temps opportun pour que ceux-ci soient soumis aux sessions en question. Il a accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement irlandais d'accueillir cette réunion en octobre 2008 à Dublin (Irlande).

88. Le SBSTA a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles à cet effet:

- a) D'organiser la deuxième réunion ordinaire du GETT visée au paragraphe 87 ci-dessus; et
- b) D'organiser une deuxième réunion spéciale du GETT en rapport avec la troisième session de l'AWG-LCA et la première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) afin de permettre au GETT d'avancer dans l'exécution de ses travaux sur cette question.

²⁵ FCCC/SBSTA/2008/INF.2, annexe I.

²⁶ Cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.

²⁷ FCCC/SBSTA/2008/INF.2, annexe II.

²⁸ FCCC/SBSTA/2008/4.

²⁹ Gross R., Dougherty W. and Kumarsingh K. 2004. *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change*. Document disponible à l'adresse Internet suivante: <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/TNAGuidelines.html>.

V. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

89. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 17 Parties, dont un a parlé au nom d'un groupe de pays possédant des forêts pluviales, un au nom des pays du bassin du Congo, deux au nom d'un groupe de Parties d'Amérique latine et des Caraïbes³⁰ et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³¹. Une déclaration a été faite également par le représentant d'une organisation intergouvernementale.

90. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 4^e séance, M^{me} Portillo a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

91. À la 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³² proposées par la Présidente.

2. Conclusions

92. Le SBSTA a pris note des vues des Parties³³ sur les questions méthodologique en suspens visées au paragraphe 7 de la décision 2/CP.13 et il a entrepris l'examen de la marche à suivre pour les traiter.

93. Le SBSTA a recensé les principales questions méthodologiques qui pourraient figurer dans le rapport qu'il va adresser à la Conférence des Parties à sa quatorzième session, dont il est rendu compte dans l'annexe III.

94. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen des questions méthodologiques en suspens, notamment la promotion de la mise au point des démarches méthodologiques possibles, en se basant sur l'annexe III, à sa vingt-neuvième session compte tenu:

a) Des résultats de l'atelier qui doit se tenir du 25 au 27 juin 2008 à Tokyo (Japon), conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 7 de la décision 2/CP.13;

b) Des vues des Parties mentionnées au paragraphe 92 ci-dessus;

c) Des résultats que le SBSTA reconnaît comme pertinents du point de vue méthodologique sur la base de l'examen des démarches générales et des mesures d'incitation positive pour tout ce qui touche à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; ainsi que du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et des réserves de carbone des forêts dans les pays en développement dans le cadre de l'AWG-LCA et des autres paragraphes pertinents de la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali).

³⁰ Deux Parties se sont exprimées au nom de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay et de la République dominicaine.

³¹ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

³² Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.12.

³³ FCCC/SBSTA/2008/MISC.4 et Add.1 à 3.

95. Le SBSTA a demandé à sa présidente d'informer l'AWG-LCA, à sa troisième session, des résultats des consultations et des progrès accomplis au cours de la vingt-huitième session du SBSTA et lors de l'atelier visé à l'alinéa *a* du paragraphe 94 ci-dessus.

96. Le SBSTA est également convenu d'examiner, à sa vingt-neuvième session, les moyens de faire avancer le processus, notamment l'éventuelle nécessité d'organiser un quatrième atelier, des réunions d'experts et/ou des consultations informelles avant sa trentième session, sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires.

VI. Recherche et observation systématique

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

97. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³⁴.

98. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Rolle (Bahamas) et M. Sergio Castellari (Italie). À la 4^e séance, M. Rolle a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre. En outre, la Présidente a présenté un résumé oral de la discussion informelle qui avait porté sur l'évaluation des activités de recherche en rapport avec les besoins découlant de la Convention, discussion qui s'est inscrite dans le cadre du dialogue mené dans le contexte de la décision 9/CP.11.

99. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁵ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

100. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des informations communiquées à la suite de l'invitation qu'il avait formulée à sa vingt-sixième session³⁶, par les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques (ci-après dénommés programmes et organismes de recherche) concernant l'évolution de leurs activités de recherche en rapport avec les besoins découlant de la Convention³⁷.

101. Le SBSTA a exprimé sa gratitude pour les précieuses informations, en particulier celles relatives aux nouvelles données scientifiques, fournies par les représentants des programmes et organismes de recherche³⁸ et le GIEC à l'occasion d'une discussion informelle sur l'évolution de leurs activités de

³⁴ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

³⁵ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.5.

³⁶ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 47.

³⁷ FCCC/SBSTA/2008/MISC.8 et Add.1.

³⁸ Partenariat de recherche scientifique sur le système terrestre, Programme mondial de recherches sur le climat, Programme international géosphère-biosphère, Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires, DIVERSITAS, Institut interaméricain de recherche sur les changements planétaires et Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires.

recherche en rapport avec les besoins découlant de la Convention³⁹, discussion qui s'est inscrite dans le cadre du dialogue entre les Parties et les programmes et organismes de recherche dans le contexte de la décision 9/CP.11.

102. Le SBSTA a souligné combien il était utile de poursuivre et d'intensifier encore ce dialogue, notamment en élargissant la participation des organismes de recherche régionaux compétents. À cet effet, il a demandé au secrétariat d'établir, avant la trentième session du SBSTA, une liste des programmes et organismes internationaux et régionaux qui exercent une activité dans les domaines de la recherche en rapport avec les changements climatiques, et d'afficher cette liste sur le site Web de la Convention.

103. Le SBSTA est convenu que les réunions qui auraient lieu dans le cadre de ce dialogue pendant les sessions futures du SBSTA devraient examiner plus en profondeur l'évolution des activités mentionnées dans le document FCCC/SBSTA/2007/4, paragraphe 47 (a-f), et a invité les programmes et organismes de recherche à continuer de fournir des informations sur ces activités à la trentième session et aux sessions ultérieures du SBSTA. Il a également demandé au secrétariat d'informer les Parties de la présentation de nouvelles données scientifiques par les programmes et organismes de recherche pendant les sessions du SBSTA. Il a fait observer que ces programmes et organismes de recherche pouvaient faciliter davantage le dialogue à la faveur de discussions informelles supplémentaires avec les Parties et exploiter les possibilités qu'offraient les réunions organisées en dehors du processus découlant de la Convention. Il a invité les programmes et organismes de recherche à faire part au secrétariat de ces discussions informelles supplémentaires et demandé au secrétariat de les mettre à disposition sur le site Web de la Convention.

104. Le SBSTA a pris en considération les sérieux obstacles à surmonter dans les domaines de la recherche et les observations à leur sujet qui se dégagent du quatrième rapport d'évaluation du GIEC, les ateliers consacrés à la Convention, les réunions d'experts sur le quatrième rapport d'évaluation et le Programme de travail de Nairobi, ainsi que le dialogue en cours concernant la recherche dans le contexte de la décision 9/CP.11. Le SBSTA a encouragé les Parties et les programmes et organismes de recherche à redoubler d'efforts pour tenter de surmonter ces obstacles.

105. Le SBSTA a insisté sur la nécessité de renforcer les moyens de recherche et capacités institutionnelles qui s'y rapportent, en particulier dans les pays en développement, grâce à des actions individuelles, bilatérales et multilatérales ou par le biais des programmes et organismes de recherche. Il a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les activités de recherche visant à soutenir des efforts d'adaptation telles qu'elles ont été mises en évidence par les travaux en cours dans le cadre du Programme de travail de Nairobi (voir les paragraphes 10 à 74 ci-dessus).

VII. Questions méthodologiques relevant de la Convention

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

106. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par des représentants de quatre Parties dont l'un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴⁰.

³⁹ La discussion informelle a eu lieu le 5 juin 2008 sous la direction de la Présidente du SBSTA. L'ordre du jour, les exposés des programmes et organismes de recherche et le résumé de la Présidente sont disponibles à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/4422.php>.

107. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question lors de consultations informelles organisées par la Présidente avec le concours de M. Washington Zhakata (Zimbabwe). À la 4^e séance, M. Zhakata a rendu compte de ces consultations.

108. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁴¹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

109. Le SBSTA a pris note des résultats des travaux relatifs aux aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil⁴² et des vues exprimées par les Parties à leur sujet⁴³.

110. Le SBSTA a salué les travaux des Parties, des organismes de recherche et des experts sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil⁴⁴. Il a aussi remercié les gouvernements qui ont appuyé ces travaux.

111. Le SBSTA est convenu que les travaux menés permettaient d'élaborer des méthodes solides pour quantifier les contributions historiques aux changements climatiques et donnaient des informations utiles qui pourraient aider les Parties à mieux comprendre les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil. Il a noté que des incertitudes entouraient les données sur les émissions antérieures sous-jacentes, en particulier celles provenant du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

112. Le SBSTA a noté en outre que les résultats de ces travaux pouvaient présenter un intérêt pour les travaux des Parties relevant d'autres organes et d'autres processus au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁴⁵.

113. Le SBSTA a achevé l'examen de cette question.

B. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux (Point 7 b) de l'ordre du jour

1. Délibérations

114. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e, 3^e et 4^e séances, tenues les 4, 5 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 22 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴⁶.

⁴⁰ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et l'Ukraine.

⁴¹ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.7

⁴² FCCC/SBSTA/2008/MISC.1.

⁴³ FCCC/SBSTA/2008/MISC.5.

⁴⁴ Par exemple, voir les travaux scientifiques du groupe spécial de la modélisation et de l'évaluation des contributions aux changements climatiques (MATCH) à l'adresse www.match-info.net.

⁴⁵ Notamment l'AWG-KP et l'AWG-LCA.

⁴⁶ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

115. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu que la Présidente tiendrait, lors de cette session, des consultations informelles avec les Parties intéressées sur la manière d'examiner cette question. À la 4^e séance, la Présidente a rendu compte de ces consultations.

116. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁴⁷ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

117. Le SBSTA a reçu des secrétariats de l'OACI et de l'OMI des renseignements sur les travaux menés actuellement au sein de ces deux organisations sur les émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Le SBSTA a pris note des vues exprimées par les Parties sur ces informations.

118. Conscient de la nécessité de poursuivre la coopération et l'échange de renseignements entre l'OACI, l'OMI et le secrétariat de la Convention, le SBSTA est convenu de continuer à recevoir des renseignements de l'OACI et de l'OMI sur les travaux consacrés à cette question afin que les Parties puissent échanger des vues sur ce sujet à ses trois prochaines sessions.

119. Le SBSTA est convenu d'examiner plus avant les questions intéressant ce point de l'ordre du jour à sa trente-deuxième session.

VIII. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

120. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴⁸.

121. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par sa présidente, avec le concours de M. Jeffrey Spooner (Jamaïque). À la 4^e séance, M. Spooner a rendu compte de ces consultations.

122. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁴⁹ proposées par la Présidente.

⁴⁷ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.8.

⁴⁸ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et l'Ukraine.

⁴⁹ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.2.

2. Conclusions

123. Le SBSTA a rappelé que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto avait reconnu, dans sa décision 8/CMP.1, que la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23) dans les nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) risquait de se traduire par un accroissement de la production globale de HCFC-22 ou de HFC-23 et que le mécanisme pour un développement propre ne devrait pas avoir une telle conséquence.

124. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de la question faisant l'objet de ce point de l'ordre du jour et il a décidé de poursuivre cet examen à sa vingt-neuvième session.

B. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre (Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

125. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 19 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite⁵⁰ et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵¹.

126. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par sa présidente, avec le concours de M^mc Gertraud Wollansky (Autriche) et de M. Mohammad Reazuddin (Bangladesh). À la 4^e séance, M. Reazuddin a rendu compte de ces consultations.

127. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné les conclusions proposées par la Présidente. Cependant, il n'a pas décidé de les adopter et n'a donc pas pu achever son examen de la question.

C. Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 8 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

128. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement.

129. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par la Présidente avec le concours de M^mc Anke Herold (Communauté européenne) et de M. Nagmeldin Elhassan (Soudan). À la 4^e séance, M^mc Herold a rendu compte de ces consultations.

130. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁵² proposées par la Présidente.

⁵⁰ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par le Canada, la Fédération de Russie, l'Islande, le Japon, la Norvège, la Suisse et l'Ukraine.

⁵¹ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et l'Ukraine.

⁵² Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.11.

2. Conclusions

131. Le SBSTA a achevé son examen des informations figurant dans l'annexe I du rapport de sa vingt-septième session⁵³.

132. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'incorporer les formules contenues dans l'annexe IV dans le module de notification CRF actuellement mis au point conformément à la décision 6/CMP.3, lesquelles se rapportent au tableau intitulé «Tableau d'information sur la comptabilisation des activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto», afin de faciliter la communication des données par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) en application des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

133. Le SBSTA a noté que le secrétariat doit faire en sorte, lors de l'application du relevé international des transactions, qu'il soit tenu pleinement compte de la décision 16/CMP.1 dans l'exécution des vérifications nécessaires pour l'exploitation du relevé international des transactions.

IX. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

134. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵⁴. En outre, une déclaration a été faite par le représentant d'une ONG.

135. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par sa présidente, avec le concours de M^{me} Ermira Fida (Albanie). À la 4^e séance, la Présidente a rendu compte de ces consultations au nom de M^{me} Fida.

136. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁵⁵ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

137. Le SBSTA a pris note des vues des Parties sur de possibles travaux futurs concernant les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques⁵⁶.

138. Il est convenu que les travaux qu'il avait réalisés à ce jour sur ce point de l'ordre du jour, y compris les ateliers en cours de session, avaient contribué à des échanges utiles et enrichissants d'informations et de vues entre les Parties et les spécialistes.

139. Le SBSTA a considéré que les travaux et les négociations sur l'accord global sur le climat pour la période après 2012 au titre du Plan d'action de Bali avaient trait à l'atténuation.

⁵³ FCCC/SBSTA/2007/16.

⁵⁴ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

⁵⁵ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.9.

⁵⁶ FCCC/SBSTA/2008/MISC.6 et Add.1.

140. Notant l'utilité de travailler selon des modalités favorisant une intensification des échanges entre les Parties, le SBSTA a décidé d'examiner cette question, en tenant compte des meilleures informations scientifiques disponibles sur l'atténuation, y compris en particulier les informations émanant du GIEC, à sa trente-deuxième session.

X. Facilitation de l'échange d'informations et de la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

141. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵⁷.

142. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 4^e séance.

143. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁵⁸ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

144. Le SBSTA a réfléchi à de nouvelles initiatives propres à faciliter l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I, compte tenu des travaux apparentés en cours réalisés par d'autres organes subsidiaires.

145. Le SBSTA a relevé que les Parties avaient déjà abordé certains aspects de cette question dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour du SBSTA et du SBI. Il a également signalé que cette question était actuellement examinée par l'AWG-KP et l'AWG-LCA.

146. Le SBSTA s'est dit conscient qu'il fallait éviter les doubles emplois et a achevé son examen de la question au titre de ce point de l'ordre du jour.

XI. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

147. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, les 5 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par des représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁵⁹.

⁵⁷ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

⁵⁸ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.3.

⁵⁹ La position exposée dans cette déclaration était soutenue par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

148. À la 3^e séance, la Présidente du SBSTA a informé les Parties que le Président du SBI avait entamé des consultations concernant la possibilité d'examiner ce point de l'ordre du jour en même temps que le point 10 de l'ordre du jour du SBI, intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto». Le SBSTA est convenu que la Présidente resterait en contact avec le Président du SBI et, compte tenu des résultats ainsi obtenus, rencontrerait des représentants des Parties intéressées⁶⁰. À la 4^e séance, la Présidente a signalé qu'au cours de consultations informelles, il avait été convenu que le SBI et le SBSTA créeraient un groupe de contact conjoint pour examiner ce point de l'ordre du jour du SBSTA et le point de l'ordre du jour du SBI. Le groupe de contact conjoint commencera ses travaux aux vingt-neuvièmes sessions de ces organes subsidiaires. La Présidente a remercié les Parties de soutenir cette proposition.

XII. Coopération avec les organisations internationales compétentes

(Point 12 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

149. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, les 4 et 13 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par le Secrétaire exécutif, un représentant du GIEC et un représentant du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). En outre, des déclarations écrites du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ont été distribuées.

150. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait un projet de conclusions et le lui présenterait à sa 4^e séance. À la 4^e séance, la Présidente a présenté un rapport oral succinct sur l'atelier de session consacré au quatrième rapport d'évaluation du GIEC, atelier organisé le 6 juin 2008 conformément à un mandat donné par le SBSTA à sa vingt-septième session.

151. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁶¹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

152. Le SBSTA a pris note des déclarations faites par les représentants du GIEC et du secrétariat du FNUF. Il a également pris note de déclarations écrites communiquées par le secrétariat de la CBD et la FICR.

XIII. Questions diverses

(Point 13 de l'ordre du jour)

153. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

⁶⁰ À la 2^e séance de la session du SBI, celui-ci a décidé de tenir des consultations avec les Parties intéressées pour résoudre la question de procédure de l'opportunité d'examiner les deux questions de façon séparée ou ensemble. Des consultations avec les Parties intéressées ont été menées au nom du Président du SBI par M^{me} Gertraud Wollansky (Autriche) et M. Kamel Djemouai (Algérie) (voir FCCC/SBI/2008/8, par. 96).

⁶¹ Publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.6.

XIV. Rapport de la session

(Point 14 de l'ordre du jour)

154. À sa 4^e séance, le 13 juin, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de sa vingt-huitième session⁶². À la même séance, le SBSTA a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport de sa session, avec le concours du secrétariat.

XV. Clôture de la session

155. À la 4^e séance, le 13 juin, le secrétariat a communiqué au SBSTA une évaluation préliminaire des incidences financières des conclusions adoptées par tous les organes qui venaient de se réunir à Bonn, conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9.

156. Le secrétariat a indiqué que la plupart des activités supplémentaires qu'il avait été prié d'entreprendre pourraient être financées par les ressources prévues dans le budget de base ou avaient déjà été prévues dans les prévisions budgétaires initiales au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Environ 2 millions de dollars des États-Unis étaient nécessaires pour financer une large gamme d'activités que le secrétariat avait été prié d'entreprendre pour soutenir le programme de travail de Nairobi. Les activités à entreprendre en 2008 et, dans une certaine mesure, en 2009 devraient être couvertes par les ressources existantes, mais des contributions supplémentaires étaient demandées afin que des ressources suffisantes pour financer toutes les activités à mener soient disponibles. Le secrétariat continuera d'analyser les conclusions pour déterminer le montant exact des ressources complémentaires nécessaires.

157. À la même séance, la Présidente a remercié les délégués, les présidents des groupes de contact et les organisateurs de consultations informelles de leurs contributions.

⁶² Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/L.1.

Annexe I

Présentation succincte des résultats des activités menées à bien jusqu'à la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Domaine d'activité	Activités	Résultats
1. Méthodes et outils	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun de l'information • Réunion d'experts, 4-5 mars 2008, Mexico (Mexique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les méthodes et outils pour l'évaluation des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation <ul style="list-style-type: none"> – Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.12 et Add.1) – Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.13) • Synthèse des informations et des vues sur les méthodes et les outils communiquées par les Parties et les organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/8) • Rapport de la réunion d'experts (FCCC/SBSTA/2008/3)
2. Données et observations	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun de l'information • Réunion d'experts, 6-7 mars 2008, Mexico (Mexique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux qui pourraient contribuer à une meilleure compréhension du climat actuel ou passé et de ses effets <ul style="list-style-type: none"> – Communications de l'OMM et de ses États membres ainsi que d'autres organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.23) • Rapport de la réunion d'experts (FCCC/SBSTA/2008/3)
3. Modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun de l'information • Atelier de session, 7 juin 2008, Bonn (Allemagne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens de contribuer à la modélisation climatique, aux scénarios et à la réduction de l'échelle des modèles <ul style="list-style-type: none"> – Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.24 et Add.1)
4. Risques liés au climat et phénomènes extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun de l'information • Atelier, 18-20 juin 2007, Le Caire (Égypte) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes, activités et vues concernant les questions relatives aux risques liés au climat et phénomènes extrêmes <ul style="list-style-type: none"> – Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.4 et Add.1 et 2) – Communications des organisations pertinentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.5) • Rapport de l'atelier (FCCC/SBSTA/2007/7)

Domaine d'activité	Activités	Résultats
5. Informations socioéconomiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun de l'information • Réunion d'experts, 10-12 mars 2008, Port of Spain (Trinité-et-Tobago) 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations et vues sur les informations socioéconomiques <ul style="list-style-type: none"> – Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.21 et Add.1) – Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.22) • Rapport sur la réunion d'experts (FCCC/SBSTA/2008/2)
6. Planification et pratiques en matière d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun de l'information • Atelier, 10-12 septembre 2007, Rome (Italie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les méthodes, stratégies, pratiques et technologies en matière d'adaptation aux niveaux régional, national et local dans différents secteurs, ainsi que sur les actions réalisées, les besoins et les préoccupations <ul style="list-style-type: none"> – Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.10 et Add.1) – Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.11) • Synthèse des informations et points de vue sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation communiqués par les Parties et les organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/9) • Rapport de synthèse sur les résultats des travaux du LEG, du GCE et du GETT, concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation (FCCC/SBSTA/2007/10) • Rapport sur l'atelier (FCCC/SBSTA/2007/15) • Une interface sur le Web fournissant des informations sur les pratiques en matière d'adaptation et stratégies locales d'adaptation qui existent (http://unfccc.int/4363)
7. Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des travaux de recherche en cours ou prévus sur l'adaptation et des besoins en matière de recherche (FCCC/SBSTA/2007/12)
8. Technologies d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun de l'information • Réunion d'experts, 5 avril 2008, Bangkok (Thaïlande) 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les technologies d'adaptation <ul style="list-style-type: none"> – Communications des Parties et des organisations compétentes faisant partie des communications sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation • Rapport de synthèse sur les technologies d'adaptation dont il est fait état dans les communications des Parties et des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/6) • Rapport sur l'atelier (FCCC/SBSTA/2008/4)

Domaine d'activité	Activités	Résultats
9. Diversification économique	<ul style="list-style-type: none"> Mise en commun de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> Information sur la diversification économique <ul style="list-style-type: none"> – Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.15 et Add.1) – Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.16) Rapport de synthèse sur la diversification économique, établi à partir des informations fournies par les Parties et les organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/14)
	<ul style="list-style-type: none"> Échange de vues sur un groupe d'experts de l'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> Vues sur la nécessité éventuelle de créer un groupe d'experts et rôle qu'il pourrait jouer dans l'exécution et le développement ultérieur du programme de travail de Nairobi <ul style="list-style-type: none"> – Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.25 et Corr.1)
	<ul style="list-style-type: none"> Échange de vues sur des activités ultérieures 	<ul style="list-style-type: none"> Vues sur des activités ultérieures dans le cadre du programme de travail de Nairobi <ul style="list-style-type: none"> – Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2008/MISC.3 et Add.1 et 2)

Abréviations: CGE = Groupe consultatif d'experts sur les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention; GETT = Groupe d'experts du transfert de technologies; LEG = Groupe d'experts des pays les moins avancés; OMM = Organisation météorologique mondiale.

Annexe II

Présentation succincte des activités à entreprendre et des résultats à obtenir au titre de la deuxième phase du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Année	2008		2009				2010			
Session du SBSTA	Vingt-neuvième au plus tard		Trentième au plus tard		Trente et unième au plus tard		Trente-deuxième au plus tard		Trente-troisième au plus tard	
Aspect	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats
Participation des organisations, diffusion des résultats ^a	- Dialogue entre les coordonnateurs et les Parties				- Dialogue entre les coordonnateurs et les Parties				- Dialogue entre les coordonnateurs et les Parties	
Méthodes et outils							- Atelier technique sur la promotion du rôle des centres et réseaux régionaux	- Recueil FCCC facile à utiliser		- Rapport sur l'atelier
Données et observations										
Modélisation du climat, scénarios et réduction de l'échelle des modèles		- Rapport sur l'atelier de session ^b								
Risques liés au climat et aux phénomènes extrêmes		- Document technique								
Informations socioéconomiques					- Communications présentées au plus tard le 18 septembre 2009	- Document de la série MISC - Document technique	- Atelier technique sur les coûts et les avantages des options d'adaptation	- Rapport de synthèse		- Rapport sur l'atelier

Année	2008		2009				2010			
Session du SBSTA	Vingt-neuvième au plus tard		Trentième au plus tard		Trente et unième au plus tard		Trente-deuxième au plus tard		Trente-troisième au plus tard	
Aspect	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats
Planification et pratiques en matière d'adaptation		– Document technique	– Communications présentées au plus tard le 20 mars 2009 – Atelier technique sur l'intégration de la gestion des risques	– Document de la série MISC – Interface Web améliorée sur les pratiques en matière d'adaptation	– Atelier technique sur l'intégration des méthodes – Communication à présenter le 18 septembre 2009 au plus tard	– Rapport de synthèse – Document de la série MISC – Rapport sur l'atelier		– Rapport sur l'atelier – Rapport de synthèse		
Recherche			– Dialogue sur la recherche				– Dialogue sur la recherche			
Technologies pour l'adaptation										
Diversification économique			– Communications à présenter le 20 mars 2009 au plus tard – Atelier technique sur l'augmentation de la résilience économique	– Document de la série MISC		– Rapport sur l'atelier				
Généralités ^a		– Rapport d'activité – Rapport succinct sur la première phase ^b – Rapport sur les enseignements tirés de la participation des experts ^c		– Rapport d'activité		– Rapport d'activité		– Rapport d'activité	– Réunion informelle des représentants des Parties	– Rapport succinct sur la deuxième phase – Rapport sur la réunion informelle

^a Domaines d'activité interdisciplinaires.

^b Prescrit lors de la vingt-cinquième session du SBSTA.

^c Prescrit lors de la vingt-septième session du SBSTA.

Annexe III

Principales questions méthodologiques

L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, lorsqu'il a entrepris son programme de travail sur les questions méthodologiques visées au paragraphe 7 de la décision 2/CP.13, en s'appuyant sur les vues des Parties, a recensé, entre autres, les questions ci-après à étudier plus avant:

1. Estimation et surveillance

Questions relatives à l'estimation et à la surveillance des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondants, des variations supplémentaires à mettre à l'actif d'une gestion durable des forêts, de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts, compte tenu:

- a) Des systèmes nationaux de surveillance visant à faciliter la réalisation d'estimations reposant sur des résultats, démontrables, transparentes et vérifiables;
- b) Des méthodes cohérentes et robustes susceptibles d'être utilisées, notamment les inventaires forestiers, les méthodes employées au sol et les méthodes de télédétection, selon les besoins;
- c) Des possibilités d'application des méthodes considérées, notamment celles figurant parmi les bonnes pratiques à suivre déjà suggérées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à l'évaluation de la réduction des émissions résultant du déboisement; de la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts et des variations supplémentaires à mettre à l'actif d'une gestion durable des forêts.

2. Niveaux de référence des émissions

Moyens permettant d'établir des niveaux de référence des émissions, à partir de données rétrospectives, en tenant compte, entre autres, des tendances, des dates de début des émissions et de la durée de la période de référence, de la disponibilité et de la fiabilité des données rétrospectives et d'autres conditions propres à chaque pays.

3. Déplacement des émissions

Moyens de repérer et de traiter le déplacement des émissions.

4. Démarches nationales et infranationales

- a) Incidences des démarches nationales, notamment établissement de niveaux de référence et d'estimations, élaboration de rapports et déplacement des émissions à l'intérieur du pays si besoin est, en tenant compte des conditions propres à chaque pays;
- b) Incidences des démarches infranationales, notamment établissement de niveaux de référence et d'estimations, élaboration de rapports, déplacement des émissions à l'intérieur du pays, en tenant compte des conditions propres à chaque pays;
- c) Manière dont les démarches infranationales peuvent être utilisées pour mettre au point des démarches nationales.

5. Renforcement des capacités

Détermination des besoins en matière de renforcement des capacités pour mettre en œuvre les méthodes examinées dans la présente annexe, y compris notamment la technologies, la collecte de données, les arrangements institutionnels et les systèmes nationaux de surveillance, dans le but de faciliter le soutien technique et la coopération lorsqu'il y a lieu.

6. Efficacité des mesures prises

a) Efficacité des mesures en rapport avec les paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la décision 2/CP.13 et critères d'évaluation de ces mesures, notamment les initiatives en cours, la réduction des émissions et/ou l'augmentation des absorptions, les nouvelles initiatives requises et la mobilisation des ressources;

b) Enseignements tirés des activités de démonstration.

7. Questions interdisciplinaires

a) Moyens de traiter la question de la non-permanence;

b) Comparabilité et transparence de l'évaluation des stocks de carbone dans des écosystèmes divers;

c) Incidences financières de la mise en œuvre des démarches méthodologiques;

d) Exigences institutionnelles pour la mise en œuvre des démarches méthodologiques;

e) Les incidences, quelles qu'elles soient, des démarches méthodologiques pour les populations autochtones et les communautés locales;

f) Implication de la prise en compte des buts et objectifs d'autres conventions et accords internationaux pertinents pour la promotion des retombées positives;

g) Implication des méthodes utilisées pour vérifier les estimations de la réduction des émissions et de l'augmentation des absorptions et des variations du couvert forestier;

h) Implication des différentes définitions relatives aux forêts et des activités liées aux forêts pour l'évaluation de la réduction des émissions et de l'augmentation des absorptions et des variations du couvert forestier;

i) Moyens de réduire les incertitudes dans les estimations afin de faire en sorte que la réduction des émissions ou l'augmentation des absorptions ne soient pas surestimées, y compris ceux prévus dans les directives du GIEC.

Annexe IV

Calcul des quantités à comptabiliser pour les activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Le tableau 1 montre le mode de calcul de la quantité à comptabiliser pour chacune des activités relevant des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, pour la première période d'engagement. Les symboles et formules utilisés dans ce tableau sont expliqués dans les pages suivantes.

Table 1. Calculation of accounting quantities for activities under Article 3, paragraphs 3 and 4

INFORMATION TABLE ON ACCOUNTING FOR ACTIVITIES UNDER ARTICLE 3, PARAGRAPHS 3 AND 4, OF THE KYOTO PROTOCOL

Commitment period accounting
Annual accounting

Country
Inventory Year
Submission
n

Number of the reported year in the commitment period:

GREENHOUSE GAS SOURCE AND SINK ACTIVITIES	BY ⁽⁵⁾	Net emissions/removals ⁽¹⁾						Accounting Parameters ⁽⁷⁾	Accounting Quantity ⁽⁸⁾
		2008	2009	2010	2011	2012	Total ⁽⁶⁾		
		(Gg CO ₂ equivalent)							
A. Article 3.3 activities									
A.1. Afforestation and Reforestation									AQAR _T
A.1.1. Units of land not harvested since the beginning of the commitment period ⁽²⁾		AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _t	AR ^{nh} _T		AQAR ^{nh} _T
A.1.2. Units of land harvested since the beginning of the commitment period ⁽²⁾									AQAR ^h _T
[specify identification code]		AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _t	AR ^{h1} _T		AQAR ^{h1} _T
		AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _t	AR ^{h2} _T		AQAR ^{h2} _T
		AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _t	AR ^{h3} _T		AQAR ^{h3} _T
A.2. Deforestation		D _t	D _t	D _t	D _t	D _t	D _T		AQD _T
B. Article 3.4 activities									
B.1. Forest Management (if elected)		FM _t	FM _t	FM _t	FM _t	FM _t	FM _T		AQ _{FM}
3.3 offset ⁽³⁾								OFF _{ARD}	AQ _{OFF}
FM cap ⁽⁴⁾								CAP	AQ _{CAP}
B.2. Cropland Management (if elected)	CM _{BY}	CM _t	CM _t	CM _t	CM _t	CM _t	CM _T	CM _{net}	AQ _{CM} _T
B.3. Grazing Land Management (if elected)	GLM _{BY}	GLM _t	GLM _t	GLM _t	GLM _t	GLM _t	GLM _T	GLM _{net}	AQ _{GLM} _T
B.4. Revegetation (if elected)	RV _{BY}	RV _t	RV _t	RV _t	RV _t	RV _t	RV _T	RV _{net}	AQ _{RV} _T

- (1) All values are reported in table 5(KP) of the CRF for the relevant inventory year as reported in the current submission and are automatically entered in this table.
- (2) In accordance with paragraph 4 of the annex to decision 16/CMP.1, debits resulting from harvesting during the first commitment period following Afforestation and Reforestation since 1990 shall not be greater than credits accounted for on that unit of land.
- (3) In accordance with paragraph 10 of the annex to decision 16/CMP.1, for the first commitment period, a Party included in Annex I that incurs a net source of emissions under the provisions of Article 3.3 may account for anthropogenic greenhouse gas emissions by sources and removals by sinks in areas under Forest Management under Article 3.4, up to a level that is equal to the net source of emissions under the provisions of Article 3.3, but not greater than 9.0 megatonnes of carbon times five, if the total anthropogenic greenhouse gas emissions by sources and removals by sinks in the managed forest since 1990 is equal to, or larger than, the net source of emissions incurred under Article 3.3.
- (4) In accordance with paragraph 11 of the annex to decision 16/CMP.1, for the first commitment period only, additions to and subtractions from the assigned amount of a Party resulting from Forest Management under Article 3.4, after the application of paragraph 10 of the annex to decision 16/CMP.1 and resulting from Forest Management project activities undertaken under Article 6, shall not exceed the value inscribed in the appendix of the annex to decision 16/CMP.1, times five.
- (5) Net emissions and removals in the Party's base year, as established by decision 9/CP.2.
- (6) Cumulative net emissions and removals for all years of the commitment period reported in the current submission.
- (7) The values in the cells "3.3 offset" and "FM cap" are absolute values.
- (8) The accounting quantity is the total quantity of units to be added to or subtracted from a Party's assigned amount for a particular activity in accordance with the provisions of Article 7.4 of the Kyoto Protocol.

Explication des symboles utilisés dans le tableau 1

- AR_t^{nh} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie A.1.1 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂
- AR_t^{hx} = émissions et absorptions nettes d'une parcelle donnée (x) dans la catégorie A.1.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂
- D_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie A.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂
- CAP = valeur du plafond inscrite pour la Partie dans l'annexe de la décision 16/CMP.1, convertie en Gg éq. CO₂ et multipliée par 5
- FM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.1 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂
- CM_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.2 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂
- CM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂
- GLM_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.3 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂
- GLM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.3 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂
- RV_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.4 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂
- RV_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.4 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

Boisement et reboisement

AR_t^{nh} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie A.1.1 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

$$AR_T^{nh} = \sum_{t=2008}^N (AR_t^{nh}),$$

où N est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement

$$AQAR_T^{nh} = AR_T^{nh}$$

AR_t^{hx} = émissions et absorptions nettes d'une parcelle donnée dans la catégorie A.1.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

$$AR^{hx}_T = \sum_{t=2008}^N (AR^{hx}_t) \text{ pour une parcelle donnée (x),}$$

où N est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement

$$AQAR^{hx}_T : \text{ si } AR^{hx}_T \geq 0, \text{ alors } AQAR^{hx}_T = 0, \text{ sinon } AQAR^{hx}_T = AR^{hx}_T$$

$$AQAR^h_T = \sum_{x=1}^U AQAR^{hx}_T,$$

où U est la dernière parcelle ayant fait l'objet d'un abattage

$$AQAR_T = AQAR^{nh}_T + AQAR^h_T$$

Déboisement

$D_t =$ émissions et absorptions nettes dans la catégorie A.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

$$D_T = \sum_{t=2008}^N (D_t), \text{ où N est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement}$$

$$AQD_T = D_T$$

Gestion des forêts

CAP = valeur du plafond indiquée pour la Partie dans l'annexe de la décision 16/CMP.1, convertie en Gg éq. CO₂ et multipliée par 5

$AQAR_T =$ quantité totale à comptabiliser pour le boisement et le reboisement

$AQD_T =$ quantité totale à comptabiliser pour le déboisement

$OFF_{ARD}:$

Si $(AQAR_T + AQD_T) \leq 0$, alors $OFF_{ARD} = 0$;

Si $(AQAR_T + AQD_T) < 165\ 000$, alors $OFF_{ARD} = (AQAR_T + AQD_T)$;

sinon $OFF_{ARD} = 165\ 000$

$FM_t =$ émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.1 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

$$FM_T = \sum_{t=2008}^N (FM_t), \text{ où N est l'année la plus récente considérée dans la période d'engagement}$$

AQ_{OFF} :

Si le total des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre dans les forêts faisant l'objet d'une gestion depuis 1990¹ est égal ou supérieur aux émissions nettes résultant des activités visées par le paragraphe 3 de l'article 3²,

alors si ($OFF_{ARD} = 0$ ou $FM_T \geq 0$), alors $AQ_{OFF} = 0$;

sinon, si $|FM_T| < OFF_{ARD}$, alors $AQ_{OFF} = FM_T$;

sinon $AQ_{OFF} = -OFF_{ARD}$

sinon $AQ_{OFF} = 0$

AQ_{CAP} :

Si $|FM_T - AQ_{OFF}| \leq CAP$, alors $AQ_{CAP} = FM_T - AQ_{OFF}$;

sinon, si $FM_T - AQ_{OFF} < 0$, alors $AQ_{CAP} = -CAP$; sinon $AQ_{CAP} = CAP$

$$AQ_{FM} = AQ_{CAP} + AQ_{OFF}$$

Gestion des terres cultivées

CM_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

CM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.2 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

CM_T = $\sum_{t=2008}^N (CM_t)$, où N est l'année la plus récente de la période d'engagement pour laquelle des données ont été communiquées

CP_N = nombre d'années pour lesquelles des données ont été communiquées depuis le début de la période d'engagement

CP_N = N - 2007, où N est l'année la plus récente de la période d'engagement pour laquelle des données ont été communiquées

$$CM_{net} = CM_{BY} * CP_N$$

$$AQ_{CM_T} = CM_T - CM_{net}$$

Gestion des pâturages

GLM_{BY} = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.3 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂

GLM_t = émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.3 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

¹ Sans préjudice du paragraphe 10 de l'annexe de la décision 16/CMP.1, ce critère n'est valable que si l'on utilise la valeur absolue du total des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre.

² La Partie devrait indiquer dans le NIR si cette condition est remplie.

$GLM_T = \sum_{t=2008}^N (GLM_t)$, où N est l'année la plus récente de la période d'engagement pour laquelle des données ont été communiquées

$CP_N =$ nombre d'années pour lesquelles des données ont été communiquées depuis le début de la période d'engagement

$CP_N = N - 2007$, où N est l'année la plus récente de la période d'engagement pour laquelle des données ont été communiquées

$GLM_{net} = GLM_{BY} * CP_N$

$AQGLM_T = GLM_T - GLM_{net}$

Restauration du couvert végétal

$RV_{BY} =$ émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.4 pour l'année de référence de la Partie, en Gg éq. CO₂

$RV_t =$ émissions et absorptions nettes dans la catégorie B.4 pour l'année t de la période d'engagement, en Gg éq. CO₂

$RV_T = \sum_{t=2008}^N (RV_t)$, où N est l'année la plus récente de la période d'engagement pour laquelle des données ont été communiquées

$CP_N =$ nombre d'années pour lesquelles des données ont été communiquées depuis le début de la période d'engagement

$CP_N = N - 2007$, où N est l'année la plus récente de la période d'engagement pour laquelle des données ont été communiquées

$RV_{net} = RV_{BY} * CP_N$

$AQRV_T = RV_T - RV_{net}$

Annexe V**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa vingt-huitième session****Documents établis en vue de la session**

FCCC/SBSTA/2008/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2008/2	Rapport sur la réunion d'experts consacrée à l'information socioéconomique. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/3	Rapport de la réunion d'experts consacrée aux méthodes et outils et aux données et observations. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/4	Rapport sur la réunion commune d'experts consacrée aux technologies d'adaptation aux changements climatiques. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/5	Rapport sur la réunion de représentants des Parties consacrée aux résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.1	Synthesis of views on issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.2	Proposed terms of reference for a report on performance indicators and for a report on future financing options for enhancing technology transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SBSTA/2008/MISC.1	Results of the work on scientific and methodological aspects of the proposal by Brazil. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/MISC.2	Views on the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/MISC.3 and Add.1 and 2	Views on further activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/MISC.4 and Add.1–3	Views on outstanding methodological issues related to policy approaches and positive incentives to reduce emissions from deforestation and forest degradation in developing countries. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/MISC.5	Views on the results of the work on scientific and methodological aspects of the proposal by Brazil. Submissions from Parties

FCCC/SBSTA/2008/MISC.6 and Add.1	Possible future work on scientific, technical and socio-economic aspects of mitigation of climate change. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/MISC.7	Need for further events to facilitate the exchange of information and the sharing of experiences on policies and measures of Annex I Parties. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2008/MISC.8 and Add.1	Information provided by regional and international climate change research programmes and organizations on developments in research activities relevant to the needs of the Convention. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations
FCCC/SBSTA/2008/MISC.9	Information provided by the International Maritime Organization. Submission from an intergovernmental organization
FCCC/SBSTA/2008/L.1	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa vingt-huitième session
FCCC/SBSTA/2008/L.2	Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23). Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2008/L.3	Facilitation de l'échange d'informations et de la mise en commun de données d'expérience sur les politiques et les mesures appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBSTA/2008/L.4	Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions présenté par la Présidente
FCCC/SBSTA/2008/L.5	Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBSTA/2008/L.6	Coopération avec les organisations internationales compétentes. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2008/L.7	Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBSTA/2008/L.8	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2008/L.9	L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques. Projet de conclusions proposé par le Président

FCCC/SBSTA/2008/L.11	Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBSTA/2008/L.12	Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2008/L.13/Rev.1	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Projet révisé de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SB/2008/INF.1	Work programme of the Expert Group on Technology Transfer for 2008–2009. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer

Autres documents dont le SBSTA était saisi

FCCC/SBSTA/2007/16	Rapport de la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bali du 3 au 11 décembre 2007
FCCC/SBSTA/2007/MISC.17	Views on possible approaches to address the implications of crediting new hydrochlorofluorocarbon-22 facilities. Submissions from Parties and intergovernmental organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.18 and Add.1 and 2	Consideration of carbon dioxide capture and storage as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties
FCCC/CP/2007/6	Rapport de la treizième session de la Conférence des Parties tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007
FCCC/SBSTA/2006/5	Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006
FCCC/SBSTA/2004/INF.10	Options for approaches to sharing experience and exchanging information on "good practices" in policies and measures. Note by the secretariat
